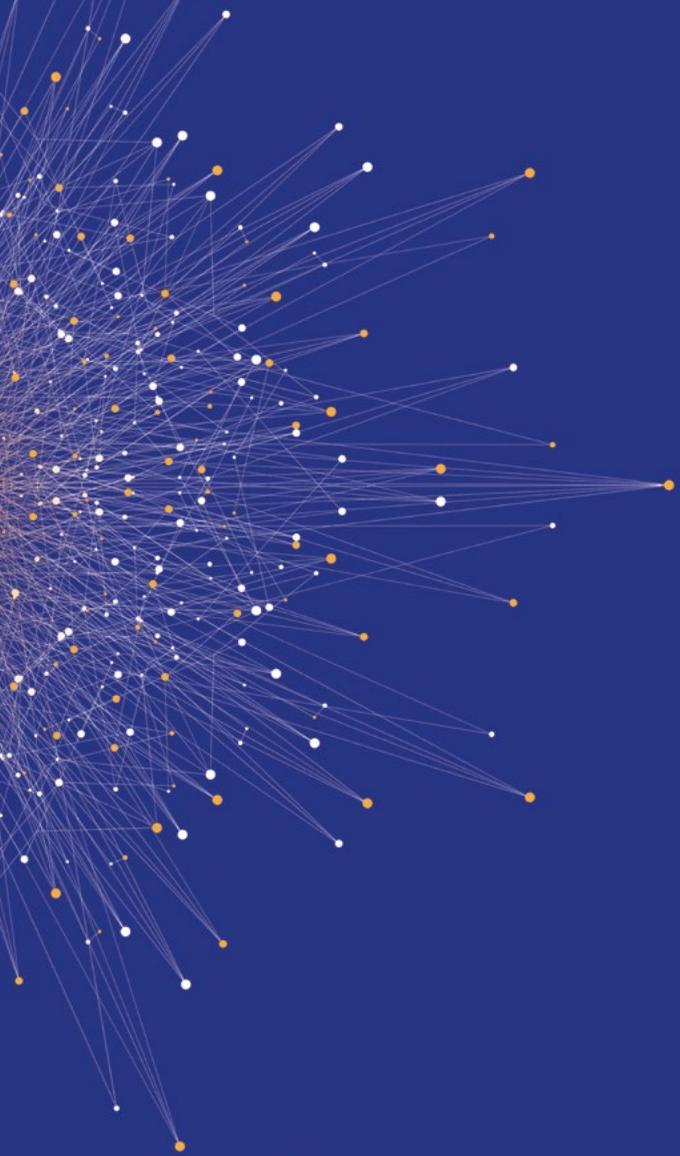


# RAPPORT d'ACTIVITÉ 2018



Caisse de Prévoyance et de  
Retraite des Notaires





# SOMMAIRE

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT 4

---

## LA GOUVERNANCE 6

---

- Le Conseil d'administration
- Les faits marquants
- Les principales décisions
- Les commissions
- La Direction
- Les instances externes

## LA RÉFORME DES RETRAITES 16

---

- Présentation de la réforme
- Pro' Action retraite
- Les actions de la CPRN

## LE PLAN STRATÉGIQUE DE LA CAISSE 18

---

- Le mot du Directeur
- La qualité de service auprès des affiliés
- La transformation digitale de la Caisse
- La maîtrise des risques et des coûts

## LA GESTION TECHNIQUE 24

---

- Les faits marquants
- Le pilotage des régimes
- L'évolution des effectifs
- Les résultats des régimes

## LA GESTION DES PLACEMENTS 31

---

- La gouvernance de la politique de placement
- Le portefeuille financier
- Les résultats financiers
- Le décret financier

## LA GESTION ADMINISTRATIVE 37

---

- Les résultats de la gestion administrative
- Les coûts de gestion 2018

## LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS 39

---

- Les résultats par régime
- Les résultats par gestion
- L'évolution des réserves

## LES PERSPECTIVES EN 2019 42

---



# L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Mes chers Confrères,  
Mesdames, Messieurs,

Avant d'évoquer le sujet de la réforme des retraites, je souhaite après 9 mois à la Présidence de la CPRN vous dire combien j'apprécie les qualités de cette institution.

**J'ai découvert à la CPRN, l'envie partagée par tous de progresser, d'évoluer et d'apporter un haut niveau de service aux affiliés actifs et retraités.**

Une caisse, dans laquelle je retrouve les valeurs de notre profession.

C'est une maison tout à fait exceptionnelle et attachante, avec des collaborateurs dévoués, des administrateurs investis dans leurs missions, des experts de haute qualité et grande disponibilité, sous l'efficace direction de Jean-Paul MULLER, dont l'engagement total et constant, le concours et le dévouement absolu, afin de promouvoir et défendre les intérêts de notre caisse sont reconnus de tous. Vous l'avez compris, je m'y sens bien !

Notre caisse, depuis de nombreuses années est très active afin de répondre aux attentes des notaires libéraux.

**Une volonté de modernité qui se poursuit avec le lancement de la transformation digitale de la caisse vers le 2.0**, un nouveau site internet et bientôt un portail sécurisé avec des services en ligne pour les actifs et un espace allocataire. Mais aussi une démarche qualité à la hauteur des attentes des affiliés, l'action sociale et la mise en place d'une couverture dépendance pour les affiliés fragilisés qui est une action innovante dans l'environnement de la protection sociale.

Pour autant, j'ai constaté un manque de visibilité au sein de la profession et

c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de développer la communication de la caisse afin de renforcer nos relations avec nos affiliés et partenaires et mieux vous informer des évolutions constantes de votre régime professionnel de protection sociale.

Aujourd'hui, l'actualité qui nous mobilise est la réforme des retraites. Je voudrais vous faire part de quelques réflexions, quelques convictions sur les enjeux de la future réforme des retraites.

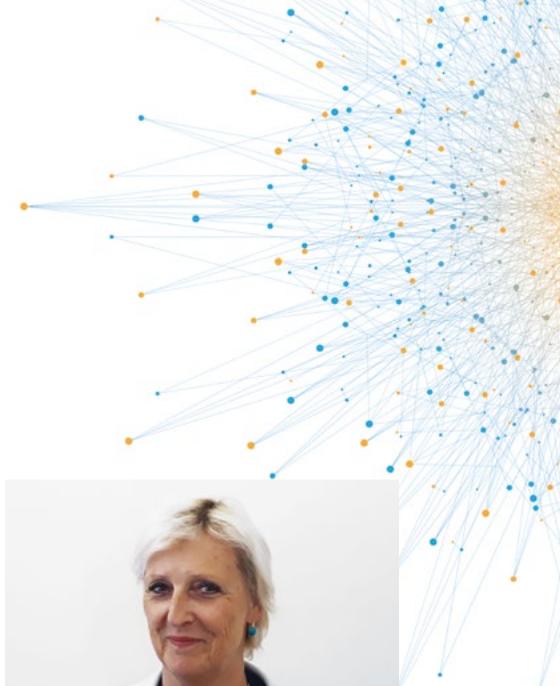
Qui pourrait être contre une réforme qui souhaite privilégier une meilleure gestion des finances publiques ?

Renforcer les solidarités, renforcer l'équité de notre système de protection sociale, apporter à nos concitoyens la garantie d'une lisibilité de leurs droits futurs et faciliter leur mise en œuvre pour rétablir la confiance de tous, telles sont les orientations que le Président Macron a assigné à la réforme.

Nous faisons nôtres ces enjeux. Mais depuis plus de 18 mois, le HCRR a fait évoluer le cadre fixé par le Président de la République. Nous avons le sentiment d'un scénario préétabli et d'une volonté de passer en force visant à mettre en œuvre un « régime unique et étatique ».

Nous défendons un système de retraite ouvert, responsable et solidaire basé sur quatre valeurs fortes.

**L'équité** : La solidarité interprofessionnelle doit être juste. Les notaires demandent en moyenne la liquidation de leur retraite à 65 ans. Le principe d'équité assigné par le Président de la République serait entaché si l'on exigeait de nous, la contribution, sans contrepartie, au financement des pensions servies à des retraités partis en retraite à 57 ans (hors situation de pénibilité) qui n'ont



pas fait les mêmes efforts. Ceux qui ont été les plus prudents financeraient ceux dont les droits ont été octroyés de manière plus généreuse et moins responsable ! Nous n'accepterons pas que les réserves constituées, au prix d'efforts soutenus des affiliés soient mutualisées au profit de professions qui n'ont pas fait les mêmes efforts.

**La liberté :** Un régime universel n'est pas un régime unique ni uniforme... Cette réforme mettrait en cause le caractère indépendant de l'exercice libéral et se traduirait par une augmentation des cotisations et une probable baisse des retraites. Un notaire, un professionnel libéral évolue nécessairement dans un contexte professionnel différent de celui d'un agent public ou d'un salarié du secteur privé.

L'expérience des pays européens qui ont mis en place un régime universel doit être exploitée avec une lisibilité - une visibilité - sur un régime de base de premier pilier de solidarité sur une assiette modeste mais couplée avec une exigence de liberté, la reconnaissance de l'indépendance d'exercice et des spécificités professionnelles sur un deuxième pilier de régimes complémentaires professionnels obligatoires.

**Nous soutenons un modèle de protection sociale qui reconnaît la liberté d'entreprendre et la liberté de choix.** Un même régime pour tous ne peut pas être adapté à tous.

**L'efficacité :** Quel modèle économique voulons-nous ? Le futur régime universel devrait s'inspirer de nos modèles qui sont de parfaits exemples d'efficacité et responsabilité. Nous avons su évoluer avec la mise en place dès 2004, pour le régime de base, d'un régime par points, avec un âge de départ à la retraite fixé entre 62 et 67 ans et des dispositions souples et

adaptées (surcote-décote-réversion au profit du conjoint).

Quelle gouvernance souhaitons-nous ? La gouvernance de votre Caisse a réussi à piloter et gérer votre régime avec efficacité en alliant une gestion dynamique mais néanmoins prudente des réserves pour le financement des droits futurs (ce qui n'est pas le cas des régimes de la fonction publique pour lesquels le financement futur repose principalement sur l'impôt). Avec une centralisation du pilotage des régimes entre les mains de l'État - donc de Bercy - le risque est réel d'un transfert de fonds vers d'autres priorités et une atteinte à nos retraites.

**La modernité :** La réforme préconisée par le Haut-Commissaire serait un changement brutal, en retard sur son temps. Nous soutenons un modèle contemporain de protection sociale en intégrant outre la retraite, la prévoyance, l'action sociale et la perte d'autonomie.

Notre Caisse travaille sans relâche avec d'autres partenaires et experts qualifiés au sein de PRO' ACTION RETRAITE afin de contribuer activement à l'adaptation nécessaire de la réforme prévue par le Haut Commissaire et à la réflexion sur les évolutions possibles de notre système de protection sociale. Nos travaux prennent appui sur l'enquête réalisée du 26 septembre au 6 novembre 2018, mais aussi sur les rapports du COR, de l'OCDE et les recommandations de la Banque Mondiale. Notre réflexion commune a pris d'abord la forme d'un livre blanc - plaidoyer pour aborder la réforme autrement - présenté à la presse le 14 mars dernier - puis d'un scénario concerté et opposable. Nos travaux seront adressés au Président de la République, au Premier Ministre, à la Ministre des solidarités et de la



santé, au Haut-Commissaire, et aux Parlementaires.

Soyez assurés, mes chers Confrères, Mesdames, Messieurs que dans la droite ligne du résultat de notre enquête, votre Président, le Directeur général, son équipe et PRO' ACTION RETRAITE agissent pour la préservation et la défense de vos droits. **Nous entendons en toute indépendance contribuer à la réforme dans un esprit constructif mais vigilant.**

Avec mes sentiments confraternels et dévoués

Béatrice CRENEAU-JABAUD  
Président de la CPRN



# LA GOUVERNANCE

---

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
  - LES FAITS MARQUANTS
  - LES PRINCIPALES DÉCISIONS
  - LES COMMISSIONS
  - LA DIRECTION
  - LES INSTANCES EXTERNES
-

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CPRN est gouvernée par un Conseil d'administration, composé de dix membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants actifs et retraités ainsi qu'un représentant du Régime spécial des notaires relevant des Cours d'appel de Colmar et de Metz, élus pour un mandat de six ans renouvelable par moitié tous les trois ans.

Le Conseil d'administration a pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Caisse et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations et la gestion du pilotage des régimes de retraites.

Le Conseil d'administration est compétent pour prendre toute décision concernant l'administration de la Caisse, notamment pour :

- gérer le pilotage technique des régimes de retraites et de prévoyance,
- voter les budgets (administratif, technique, immobilier, financier),
- approuver les comptes annuels de la Caisse au vu de l'opinion émise par le Commissaire aux comptes chargé de leur certification,

- l'approbation des décisions de placements émises par la Commission de gestion des placements,
- voter les modifications statutaires (sous réserve de validation de la Tutelle).

Les statuts généraux de la CPRN définissent la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, ainsi que ses missions et responsabilités.

Le calendrier ainsi que le quorum ont été respectés pour chaque séance.

## LES ÉVOLUTIONS DE LA GOUVERNANCE

*Un renforcement de la gouvernance a été approuvé par le Conseil d'administration avec la création de nouvelles commissions :*

### • Commission électorale

Elle a pour mission de suivre le bon déroulement des élections dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'administration.

### • Commission communication

Le Conseil d'administration a approuvé la création d'une commission dédiée à la stratégie de communication de la Caisse.

### • Comité mensuel de l'action sociale

La commission d'action sociale est l'instance stratégique qui définit la politique de l'action sociale de la CPRN. Toutefois, la fréquence trimestrielle ne permet pas une réactivité adaptée aux demandes d'aides des affiliés. Le Conseil d'administration a approuvé la création d'un Comité mensuel de l'action sociale afin d'examiner les dossiers de demandes d'aides et de répondre dans des délais raisonnables.

# LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À COMPTER DU 5 JUILLET 2018

1

## LES MEMBRES TITULAIRES

**Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD,**  
Président, Notaire à Noisy-le -Sec

**Maître Pierre COURJARET,**  
Vice-président, Notaire honoraire  
à Doué-la-Fontaine

**Maître Étienne FONTAINE,**  
Secrétaire, Notaire à Lille

**Maître Michel DAYRE,**  
Trésorier, Notaire honoraire à Nîmes

**Maître Christian BIGOT,**  
Notaire à Belley

**Maître Nicolas DELOUIS,**  
Notaire à Paris

**Maître Catherine DUMAREAU,**  
Notaire à Bordeaux

**Maître Bertrand JAMET,**  
Notaire à Châteauroux

**Maître Guy MAYER,**  
Notaire Honoraire à Colmar

2

## LE REPRÉSENTANT DU COMITÉ SPÉCIAL DES NOTAIRES DE COLMAR ET DE METZ

**Maître François  
HIRTH,**  
Notaire honoraire  
à Truchtersheim

3

## LES MEMBRES SUPPLÉANTS

**Maître Jean-François MAMIAS,**  
Notaire retraité à Toul

**Maître Georges BERTHET,**  
Notaire retraité à Vic-le-Comte

**Maître Jean-Marie CARMENT,**  
Notaire retraité à Prades

**Maître Régis HUBER,**  
Notaire retraité à Versailles

**Maître Philippe MORILLION,**  
Notaire à Roubaix

4

## LES CONSEILLERS

**Maître Jean-Yves BERGEAUD,**  
Notaire retraité à Meaux

**Maître Claude JAQUET,**  
Notaire retraité à Paris

**Maître Jean-Marie PLESSY,**  
Notaire Honoraire à Paris

# LES FAITS MARQUANTS

1

## LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA CPRN

Le Conseil d'administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires a nommé en date du 5 juillet 2018 **Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD** à la Présidence de la CPRN en remplacement de **Maître Claude JAQUET**.

2

## LE RENOUELEMENT PARTIEL DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration a modifié le processus électoral avec la mise en place du vote électronique avec l'accompagnement d'un prestataire spécialisé afin de garantir la confidentialité.

La CPRN a élaboré et déployé un plan de communication auprès des instances et des affiliés afin de les informer du déroulement des élections 2018.

Le renouvellement partiel du conseil d'administration concerne quatre collèges électoraux soit 9064 électeurs.

Afin de garantir le bon déroulement des élections, la CPRN a organisé deux Commissions électorales.

3

## L'ACTION SOCIALE

La CPRN a souhaité renforcer sa présence auprès de ses affiliés, et a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 une politique d'action sociale tournée vers la prévention et l'accompagnement.

Le règlement de l'action sociale de la CPRN a été approuvé par le Conseil d'administration du 15 novembre 2018.

Une convention d'échange d'informations entre la CPRN et l'APNF a été signée le 28 mai 2018 au Congrès des notaires.

L'objectif de la convention d'échange est de permettre une bonne harmonisation dans le traitement des demandes d'aides entre la CPRN et l'APNF afin de garantir une bonne synchronisation dans la gestion des dossiers.

4

## LA DÉPENDANCE

La CPRN a mené une réflexion sur la mise en place d'une couverture Dépendance totale pour ses affiliés, dans le cadre de l'Action Sociale.

La CPRN souhaite que les prestations liées à la dépendance constituent un « axe fort » de l'Action Sociale, avec un dispositif visible, qui propose des garanties significatives, avec une communication simplifiée pour ses affiliés.

La CPRN est la 1<sup>re</sup> Caisse de retraite des professionnels libéraux et l'une des toutes premières, tous régimes de retraite confondus, à proposer dans la prise en charge de la perte d'autonomie.

5

## L'ASSOCIATION PRO' ACTION RETRAITE

Le Conseil d'administration a approuvé la participation de la Caisse au sein du groupe de réflexion PRO' ACTION RETRAITE dans le cadre de la réforme des retraites.

# LES PRINCIPALES DÉCISIONS

## LE RAPPORT DU DIRECTEUR

La CPRN a l'obligation de produire un rapport du Directeur tous les ans, selon la réglementation de la Direction de la Sécurité Sociale.

Il a été présenté et approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration du 5 avril 2018.

## LES COMPTES DE LA CPRN

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les comptes de 2017 de la Caisse, présentés par l'Agent comptable.

## LE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE DES PLACEMENTS



Le Directeur a présenté aux membres du Conseil d'administration le Rapport sur les orientations générales de la politique de placements des actifs de l'exercice 2017.

En application des dispositions de l'article R 623-10-4 du Code de la Sécurité Sociale, le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité le rapport sur les Orientations Générales de la Politique de Placement des actifs de la CPRN en 2017.

## LE RAPPORT ANNUEL DU CONTRÔLE INTERNE

Le bilan annuel du dispositif de contrôle interne a été présenté aux administrateurs.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité, le rapport annuel du dispositif de contrôle interne pour l'exercice 2017.



## LA CERTIFICATION DES COMPTES

Le Commissaire aux comptes a indiqué que, sur la base des travaux réalisés, les comptes annuels 2017 de la CPRN, arrêtés par le Directeur de la Caisse, n'appellent pas de remarque et sont certifiés sans réserve.



## LE BUDGET

Le Conseil d'administration a approuvé le budget 2019.

## LES MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil a approuvé à l'unanimité, le changement de procédure des Marchés publics et les nouveaux seuils applicables.

## LES PARAMÈTRES DES RÉGIMES

Les administrateurs, sur la base des études actuarielles, ont fixé les paramètres de l'année 2019 et de l'année 2020 à titre indicatif pour :

- le régime complémentaire,
- le régime de Colmar et Metz,
- le régime Invalidité/Décès.

## LA DÉONTOLOGIE

Les membres du Conseil d'administration ont remis à la Caisse leur attestation de déontologie complétée au titre de l'exercice 2017 conformément à la charte de déontologie des administrateurs de la CPRN remise le 10 juillet 2014.

## LES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Conseil d'administration a approuvé les modifications statutaires avec la prise en compte :

- des impacts sur la gestion du régime de retraite complémentaire suite à la mise en application de la Loi Croissance,
- les évolutions réglementaires,
- des précisions relatives à certaines dispositions existantes suite à la réforme de la Section B.

Les modifications statutaires de la Caisse ont été présentées et validées par la Commission des statuts ainsi que par le Conseil d'administration de la CNAVPL.

## L'ACQUISITION EN COURS

Une nouvelle acquisition d'immeuble de bureau, conforme à la stratégie immobilière de la Caisse, a été réalisé en 2018.

# LES COMMISSIONS

*Le Conseil d'administration s'appuie sur huit commissions pour garantir le pilotage de la Caisse.*

## LA COMMISSION DE GESTION DES PLACEMENTS

La Commission de gestion des placements est en charge de contrôler les actifs financiers de la Caisse tout au long de l'année; elle a recours à un Conseil financier et confie une partie de la gestion de ses actifs à des sociétés de gestion.

Chaque mois, la Commission analyse la rentabilité et la surveillance des différentes classes d'actifs du portefeuille de la Caisse (actions, obligations, immobilier, etc.) ainsi que les gestionnaires auxquels ces placements peuvent être confiés.

### LA COMMISSION DE GESTION DES PLACEMENTS A POUR MISSION :

- de préparer les décisions du Conseil d'administration en matière de placements,
- de produire un rapport annuel sur les orientations générales de la politique de placements,
- de déterminer l'allocation tactique,
- de déterminer l'allocation stratégique d'actifs (1 fois tous les 3 ans),
- de définir les règles de placements dans le respect du cadre réglementaire,
- de procéder à la sélection et au renouvellement des gestionnaires financiers,
- d'examiner les investissements immobiliers qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration,

- d'analyser le risque et les performances du portefeuille et décider des opérations d'investissements et de désinvestissements.

Les décisions prises par la commission des placements font l'objet chaque mois d'un relevé de décisions signé par le Directeur et l'Agent comptable.

Le relevé de décisions est présenté à chaque commission des placements.

**NOMBRE DE SÉANCES: 11**

### FAITS MARQUANTS

En 2018, les décisions de la Commission de gestion des placements ont entraîné une rotation du portefeuille de 10,6 % qui représente un total de mouvements de 211 millions d'euros dont 87 M€ de ventes et 124 M€ d'achat.

## LA COMMISSION DE GESTION DES IMMEUBLES

La Commission de gestion des immeubles est en charge d'analyser et de préparer les décisions relatives à la stratégie globale de gestion des actifs immobiliers de la CPRN.

La Commission examine l'évolution du parc locatif et le suivi des travaux entrepris tout au long de l'année pour l'entretien du patrimoine.

La Commission de gestion des immeubles a pour mission :

- d'effectuer un suivi régulier de la gestion des actifs immobiliers,
- d'examiner les propositions d'achat et de cession d'immeubles,
- de veiller au respect de la politique d'acquisition mise en place qui privilégie le rendement, l'emplacement et la qualité des immeubles.

**NOMBRE DE SÉANCES: 5**

## LA COMMISSION DE GESTION DU FONDS D'ACTION SOCIALE

La Commission de gestion du Fonds d'action sociale a pour mission d'aider les affiliés ou leurs ayants droit qui se trouvent en difficulté en leur attribuant, sous forme de dons ou de prêts, une aide financière.

La CPRN a internalisé la gestion des dossiers de l'action sociale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans reprise du stock des dossiers déjà traités par l'APN.

**NOMBRE DE SÉANCES: 4**

### FAITS MARQUANTS

- La Commission a mené une réflexion dans le cadre de la mise en place de la couverture dépendance.
- Des réunions d'échanges ont été planifiées au cours de l'exercice 2018 entre l'APNF et la CPRN afin de définir les paramètres permettant une bonne synchronisation dans la gestion des dossiers de demande d'aides, et ainsi éviter que certains dossiers soient pris en charge ou bien traités simultanément par les deux structures.
- Un Comité mensuel de l'action sociale a été mis en place afin d'étudier les dossiers de demandes d'aides rapidement et prendre les décisions dans des délais raisonnables pour les affiliés.
- Une réflexion a été menée par la Commission afin de développer les partenariats avec des organismes externes qui proposeraient des solutions innovantes afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et préserver leur autonomie à domicile.
- La Commission a validé le règlement de l'action sociale de la CPRN.

### FAITS MARQUANTS

- Un dossier de présentation du patrimoine immobilier de la CPRN a été présenté à la Commission avec une fiche d'identité par immeuble.
- La Commission des immeubles a estimé nécessaire de définir la stratégie d'investissement immobilier de la CPRN, avec le type d'investissements recherchés et les critères de sélection, tels que l'emplacement du bien et la rentabilité. Une étude a été réalisée par un cabinet spécialisé afin d'évaluer et mettre à jour la stratégie d'investissement et d'asset management de la CPRN.
- Une nouvelle procédure a été adoptée par la Commission des immeubles pour la signature des baux commerciaux et professionnels, qui devront dorénavant être notariés.

## LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

La Commission de recours amiable a pour mission :

- d'examiner les demandes de dérogation aux statuts de la CPRN,
- d'examiner les demandes de remises de pénalités et de majorations de retard.

Les décisions prises par la Commission de recours amiable peuvent aboutir à un accord (partiel ou total) ou à un rejet de la demande, elles sont ensuite notifiées aux affiliés.

**NOMBRE DE SÉANCES : 2**

### FAITS MARQUANTS

La Commission a fait face à une recrudescence de demandes des nouveaux notaires et des notaires en départ à la retraite pour limite d'âge.

La Commission a décidé de se réunir une fois par trimestre, et non plus une fois par semestre, compte tenu de l'augmentation du nombre de dossiers à examiner.

Les circonstances particulières et les difficultés invoquées par les affiliés ont été examinées en séance individuellement.

En 2018, 127 dossiers de demandes ont été analysés par les membres de la commission :

- 75 demandes de remise de majorations de retard,
- 52 demandes individuelles ou de dérogations statutaires.

## LA COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS

La Commission des marchés publics sélectionne les prestataires et attribue les marchés.

La Commission des Marchés Publics a pour mission :

- de veiller à la bonne application du règlement des Marchés Publics,
- d'examiner les propositions techniques et commerciales des prestataires ayant candidatés,
- d'attribuer les marchés.

**NOMBRE DE SÉANCES : 3**

## LA COMMISSION DE RÉFLEXION

La Commission de réflexion a pour mission de préparer les décisions du Conseil d'administration sur les sujets stratégiques.

**NOMBRE DE SÉANCES : 2**

### FAITS MARQUANTS

La Commission s'est concertée afin d'apporter un éclairage sur les sujets suivants :

#### • ACTUALISATION DES STATUTS DE LA CPRN

Lors de la mise en place du Régime Invalidité/ Décès en 2017, des modifications statutaires avaient été effectuées. Toutefois, une actualisation demeurerait nécessaire suite à la mise en application de la loi pour la Croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, ainsi que la prise en compte des dernières évolutions réglementaires. Des précisions ont également été apportées sur le dispositif de la section B.

#### • COUVERTURE DÉPENDANCE

Une réflexion sur la mise en place d'une couverture du risque Dépendance totale pour les GIR 1 et GIR 2 a été réalisée afin de compléter le périmètre de l'Action Sociale de la CPRN.

Cette étude a permis d'identifier les principales caractéristiques définissant les contours de la prestation et de réaliser une première évaluation des coûts engendrés.

#### • DÉTERMINATION DES PARAMÈTRES

Une Commission de réflexion a été organisée en amont du Conseil d'administration du 22 septembre 2018, afin de préparer et analyser les différentes hypothèses pour la fixation des paramètres 2019-2020 de la CPRN.

## LA COMMISSION D'INAPTITUDE

La Commission d'inaptitude analyse les recours des affiliés lors de départs anticipés à la retraite pour raison d'inaptitude après avis du Médecin conseil.

**CETTE COMMISSION NE S'EST PAS RÉUNIE EN 2018.**

# LA DIRECTION

## LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur est chargé d'assurer le bon fonctionnement et le développement de la Caisse, avec notamment :

- la mise en place de la stratégie et des grandes orientations de la Caisse;
- le suivi du pilotage et de l'évolution des régimes de prévoyance et de retraite;
- la mise en œuvre de missions de coordination et de contrôle de gestion;
- la Direction des services : affiliés, immobilier, système d'Information, audit et coordination, communication, administration institutionnelle, services généraux.

Chaque jour, 25 collaborateurs s'engagent à assurer le bon fonctionnement de la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires.

Auprès de la Direction Générale, l'organisation de la CPRN s'articule autour de **5 pôles d'activité**.

**LE PÔLE IMMOBILIER**

- Gestion locative
- Gestion des travaux
- Marchés publics
- Services généraux
- Rotation du patrimoine

**LE PÔLE AUDIT ET COORDINATION**

- Contrôle interne
- Audit interne
- Qualité
- Communication
- Gestion de projet
- Développement des partenariats

**LE PÔLE SYSTÈMES D'INFORMATION**

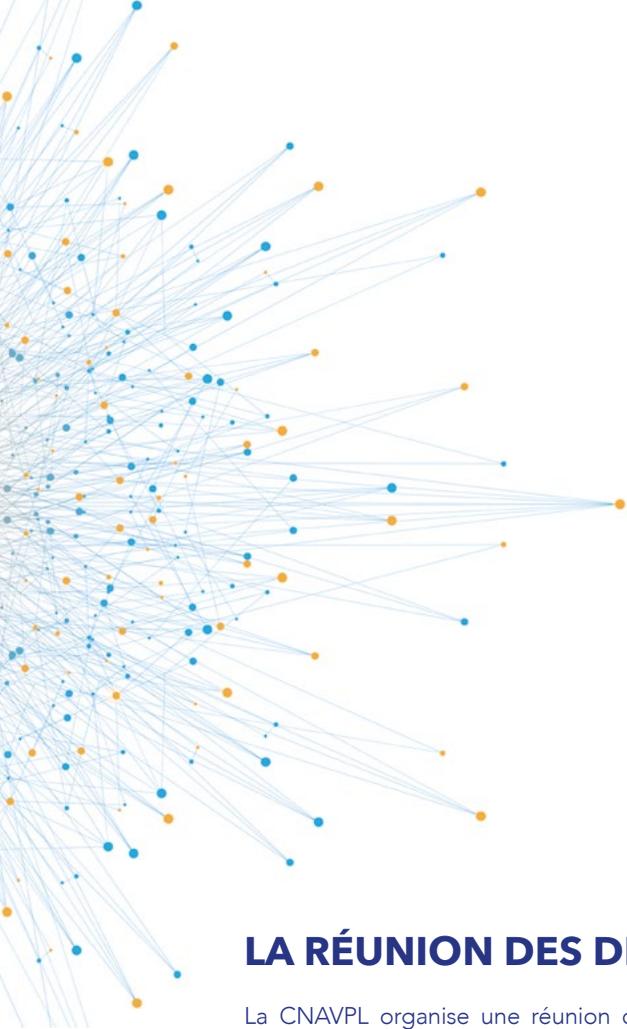
- Évolution de l'outil métier
- Gestion du parc informatique
- Infrastructure et architecture réseau
- Sécurité des systèmes d'information
- Plan de reprise d'activité
- Statistiques
- Gestion électronique des documents

**LE PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

- Comptabilité
- Trésorerie
- Suivi des placements financiers
- Ressources humaines
- Contrôle de gestion
- Statistiques

**LE PÔLE AFFILIÉS**

- Cotisations
- Contentieux
- Prestations
- Prévoyance
- Action sociale
- Accueil



# LES INSTANCES EXTERNNES

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAVPL

Le Président de la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires représente la Caisse au Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL).

En 2018, le Président a participé à chaque Conseil d'administration avec l'accompagnement du Directeur général.

**NOMBRE DE SÉANCES: 4**

## LA RÉUNION DES DIRECTEURS DE LA CNAVPL

La CNAVPL organise une réunion d'échange mensuelle avec les Directeurs des sections professionnelles libérales afin de présenter un état d'avancement de l'ensemble des travaux relatifs à la gestion du régime de base.

La Caisse de prévoyance et de retraite des notaires a participé à toutes les séances au cours de l'année 2018.

**NOMBRE DE SÉANCES: 10**

## PRINCIPAUX TRAVAUX 2018

- Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)
- Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI)
- Portail inter-régime



## LE GIP UNION RETRAITE

L'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP UR).

Le Président de la CPRN a été convié à l'Assemblée générale du GIP Union Retraite.

Le Directeur général a participé aux réunions d'information planifiées en 2018.

Dans le cadre du contrat de gestion, la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires a participé aux travaux du GIP Union retraite.

**NOMBRE DE SÉANCES: 3**



# LA RÉFORME DES RETRAITES

---

- PRÉSENTATION DE LA RÉFORME
  - PRO' ACTION RETRAITE
  - LES ACTIONS DE LA CPRN
-

# PRÉSENTATION DE LA RÉFORME

Le Gouvernement a lancé l'un des plus importants chantiers du quinquennat d'Emmanuel MACRON, la réforme des retraites, qui doit aboutir à un projet de loi déposé au Parlement en 2019.

Le Haut-commissaire à la réforme des retraites a pour mission de préparer la réforme des retraites, d'organiser la concertation autour de cette réforme et de coordonner sa mise en œuvre. La réforme doit aboutir à un projet de loi déposé au Parlement en 2019. Elle sera précédée d'une concertation approfondie.

Le Président de la République souhaite harmoniser les 42 régimes avec la mise en place d'un système universel de retraite par répartition et par points qui se substituerait pour l'avenir à l'ensemble des régimes de base et complémentaires existants, en couvrant 98 % de la population active au minimum.

Pour la CPRN, la réforme peut évidemment avoir des conséquences majeures sur l'avenir du régime complémentaire, du régime de Prévoyance et des activités environnantes de la Caisse (couverture du risque Dépendance, action sociale, partenariats mis en place avec divers organismes de la profession).

## PRO' ACTION RETRAITE

La structure associative Pro' Action Retraite regroupant 6 caisses de retraites, a été créée en juillet 2018 afin de mener une stratégie de réflexion sur les évolutions possibles de notre système de retraite aux regards du projet de réforme des retraites élaboré par le Haut-commissaire.



## SONDAGE D'OPINION

PRO' ACTION RETRAITE a réalisé une enquête afin que les 5 caisses de retraite envoient un sondage d'opinion à tous leurs affiliés. La CPRN a adressé un courrier à tous ses affiliés afin qu'ils se connectent sur la page dédiée au sondage de son site internet.

Les affiliés de la CPRN se sont fortement mobilisés: sur **14 802 affiliés, 3 208 ont répondu** totalement ou partiellement au sondage soit un taux de réponse de **21.67 %**.

## LES ACTIONS DE LA CPRN

La CPRN a la volonté de participer à la réforme souhaitée par le Président de la République.

Cependant, la fusion et le rapprochement des régimes dans un contexte de déséquilibre marqué seront difficiles à mettre en œuvre avec des conséquences à terme sur l'équilibre du futur régime.

Les régimes complémentaires obligatoires de la CPRN, pilotés de façon autonome, courageuse et responsable, doivent trouver leur place au sein du nouveau Régime universel.

La CPRN privilégie, pour le Régime universel, une solidarité à règles égales, sur une assiette raisonnable et avec un taux de cotisation adapté pour les professionnels libéraux, couplé avec des régimes professionnels obligatoires plus larges.

## RENCONTRE AVEC LES INSTANCES

Des rencontres ont été organisées entre la CPRN et les Instances du Gouvernement.

## PUBLICATIONS

Un article a été publié dans le magazine la revue parlementaire du mois de juin, dans le numéro spécial: « Retraites: en finir avec un état de crise permanent ».

L'article a été corédigé par 7 caisses de retraite:

- CPRN
- CAVP
- CARCDSF
- CAVEC
- CARPV
- CARPIMKO
- CNBF

## Le fil d'info - L'actualité de votre Caisse

Le Président et le Directeur de la CPRN ont adressé un message aux affiliés de la CPRN dans les lettres d'information trimestrielle "Le fil d'info".



Ce message a permis de fournir de nombreuses informations aux affiliés au sujet de la réforme des retraites en général, et des actions initiées par la CPRN en particulier.



# LE PLAN STRATÉGIQUE DE LA CAISSE

---

- LE MOT DU DIRECTEUR
  - LA QUALITÉ DE SERVICE AUPRÈS DES AFFILIÉS
  - LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LA CAISSE
  - LA MAÎTRISE DES RISQUES ET DES COÛTS
-



## LE MOT DU DIRECTEUR

Comme l'a évoqué notre Président dans son édito, l'année 2018 a été impactée par les études et les réflexions menées dans le cadre du projet de réforme des retraites et de ses conséquences pour votre régime professionnel, il en sera de même cette année.

Néanmoins, et même si cette réforme est déterminante pour l'avenir de votre Caisse, nous devons continuer à nous tourner vers l'avenir et les nombreux projets inscrits dans notre plan de modernisation *CPRN Horizon 2020*. Préalablement aux objectifs de l'année en cours, un regard dans le rétroviseur 2018 n'est pas inutile. L'année 2018 a vu la concrétisation de nombreux projets externes orientés bien entendu vers nos affiliés, tels que la mise en place du site institutionnel, qui entre dans notre plan de transformation digitale, le renforcement de la communication auprès des nouveaux affiliés, très nombreux en 2018, l'important sondage mené auprès de la profession et la mise en place d'indicateurs qualité notamment pour les nouveaux retraités. Enfin, le projet phare souhaité par notre Conseil d'administration, la mise en place d'une activité action sociale au sein de la CPRN et surtout, depuis l'automne 2018, la couverture Dépendance/perte d'autonomie.

En 2019, le site internet verra l'implémentation d'un nouveau portail sécurisé pour les actifs avec de nombreux services en ligne. Les affiliés retraités ne seront pas oubliés puisqu'un espace sécurisé leur sera également dédié.

Nos services techniques devront intégrer la seconde vague de création d'office. Enfin, la CPRN souhaite ardemment poursuivre et renforcer ses partenariats avec les instances de la profession et ainsi se positionner comme un acteur important de la construction de la protection sociale du 21<sup>e</sup> siècle.

Je remercie très sincèrement l'ensemble des collaborateurs de la CPRN qui œuvre au quotidien à mes côtés pour la réalisation de ces projets.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport.

Bien à vous.

**Jean-Paul MULLER**  
Directeur général de la CPRN

# LA QUALITÉ DE SERVICE AUPRÈS DES AFFILIÉS

## 1 RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE DE L’AFFILIÉ

### ACTION SOCIALE

Nouvelle activité mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin d’accompagner et de proposer des aides aux affiliés les plus fragilisés :

- aide au confort du retraité,
- aide relative à la santé,
- financement d’une aide-ménagère ou auxiliaire de vie,
- aide au handicap,
- soutien à l’aidant d’une personne en perte d’autonomie ou dépendante,
- secours divers.

### LA DÉPENDANCE

Maintenir la qualité de vie à domicile le plus longtemps possible pour les affiliés en situation de dépendance totale (GIR 1 et 2) avec :

- une aide relative à l’adaptation de l’habitat
- le versement d’une aide mensuelle.

## 2 INFORMER LES AFFILIÉS



### ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX NOTAIRES

L’équipe Affiliés s’est mobilisée pour répondre aux questions des notaires et faciliter les démarches administratives pour leur affiliation.

- Élaboration d’un guide d’information pour le nouvel affilié.
- Participation au Forum de l’installation organisé par l’association MJN.

### RENFORCER LA COMMUNICATION AUPRÈS DES AFFILIÉS

avec la réalisation de plusieurs numéros de la lettre « Le Fil d’info ».

### LA RÉFORME DES RETRAITES

Information auprès des affiliés des actions de votre Caisse pour défendre vos droits et présenter les résultats du sondage d’opinion.

### LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Campagne d’information auprès des affiliés allocataires.

### LA CSG

Information des mesures du Gouvernement.

### RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION

auprès des affiliés retraités dans la lettre d’information de notre partenaire l’ANNOR.

### 3 AMÉLIORER LA QUALITÉ

#### LANCEMENT DU SONDAGE DE SATISFACTION AUPRÈS DES NOUVEAUX RETRAITÉS. RÉSULTATS 2018 :

Taux de réponse  
sur sollicitation

**43,22 %**

Moyenne  
générale



**4,37/5**

#### PRÉPARATION À LA RETRAITE

La clarté des estimations  
de retraites

**4,38/5**

Le conseil apporté  
dans les démarches

**4,16/5**

La qualité de l'information

**4,26/5**

Note moyenne

**4,27/5**

#### TRAITEMENT DU DOSSIER

L'accueil

**4,62/5**

La clarté des communications

**4,45/5**

Les délais de traitement  
du dossier

**4,44/5**

La disponibilité des conseillers

**4,45/5**

Note moyenne

**4,51/5**

#### POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DES INDICATEURS DE QUALITÉ



Taux d'appels aboutis en 2018

**85,78 %**

2016

**75,93 %**

2017

**83,95 %**



Délai de réponse au courrier

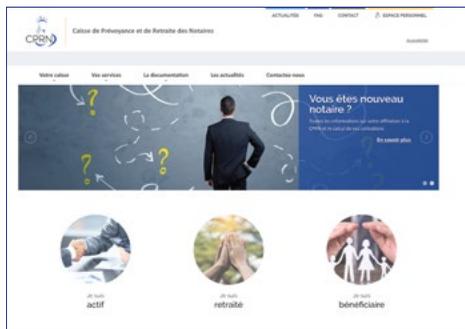
**12,6 Jours**

EN 2018 LA CPRN A LANCÉ LE DÉPLOIEMENT DU RÉFÉRENTIEL QUALITÉ MARIANNE

# LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LA CAISSE

## 1 LE SITE INTERNET

Lancement du nouveau site institutionnel de votre Caisse, en harmonie avec sa nouvelle identité visuelle et sa nouvelle charte graphique, qui marque la nouvelle dynamique de la CPRN.



## 3 LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Poursuite du déploiement du plan de sécurité des systèmes d'information conformément aux préconisations de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).

## 4 LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, un test avec repli utilisateur a été réalisé avec succès pour l'ensemble des activités de la Caisse.

## 2 LE PORTAIL SÉCURISÉ

Actuellement, le site de la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires met à la disposition des affiliés actifs un portail sécurisé leur permettant d'avoir accès à des services en ligne en se connectant avec leur clé REAL.

Un projet de refonte complète du portail sécurisé est en cours afin d'élargir l'offre de services pour les actifs mais également permettre aux allocataires d'avoir un espace personnel.

**Le nouveau portail sera disponible en 2019.**

### POUR LES ACTIFS,

la solution d'authentification sera modifiée afin de gagner en mobilité, compte tenu que la clé REAL permet une connexion uniquement au sein de l'office notariale.



La solution Id.NOT permettra également à la Caisse de gagner en visibilité avec un accès au site à partir du portail professionnel du notaire.

### POUR LES RETRAITÉS,

la solution validée sera FranceConnect. Elle permettra à nos affiliés de bénéficier d'une authentification pour leur Caisse mais également d'autres services publics.



## 5 ÉCORESPONSABLE

Poursuite du développement des échanges dématérialisés et de la gestion électronique des documents pour limiter les impressions et l'impact sur l'environnement.



# LA MAÎTRISE DES RISQUES ET DES COÛTS

## LA GESTION DES COÛTS

La CPRN a démontré sa capacité à maîtriser ses coûts avec en 2018

- 1,24 % des cotisations émises,
- 0,11 % des réserves comptables.



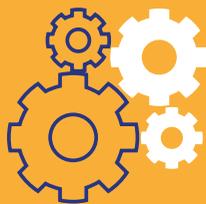
## LA SÉCURISATION ET LA TRAÇABILITÉ DE L'INFORMATION COMPTABLE

Certification du Commissaire aux comptes

## LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

avec :

- le déploiement du RGPD et la nomination d'un DPO (Délégué à la protection des données),
- la mise en place du prélèvement à la source pour les affiliés allocataires.



## L'ORGANISATION

Renforcement de la politique de management des compétences.



# LA GESTION TECHNIQUE

---

- FAITS MARQUANTS
  - LE PILOTAGE DES RÉGIMES
  - L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS
  - LES RÉSULTATS DES RÉGIMES
-

## FAITS MARQUANTS

La Loi Croissance a fortement impacté la démographie de la CPRN tant pour les affiliés actifs, en dépassant le seuil des 10 000 notaires libéraux en exercice, que pour les affiliés retraités.

### NOTAIRES ACTIFS

 **+15 %**

### NOTAIRES RETRAITÉS

 **+3 %**

# LE PILOTAGE DES RÉGIMES

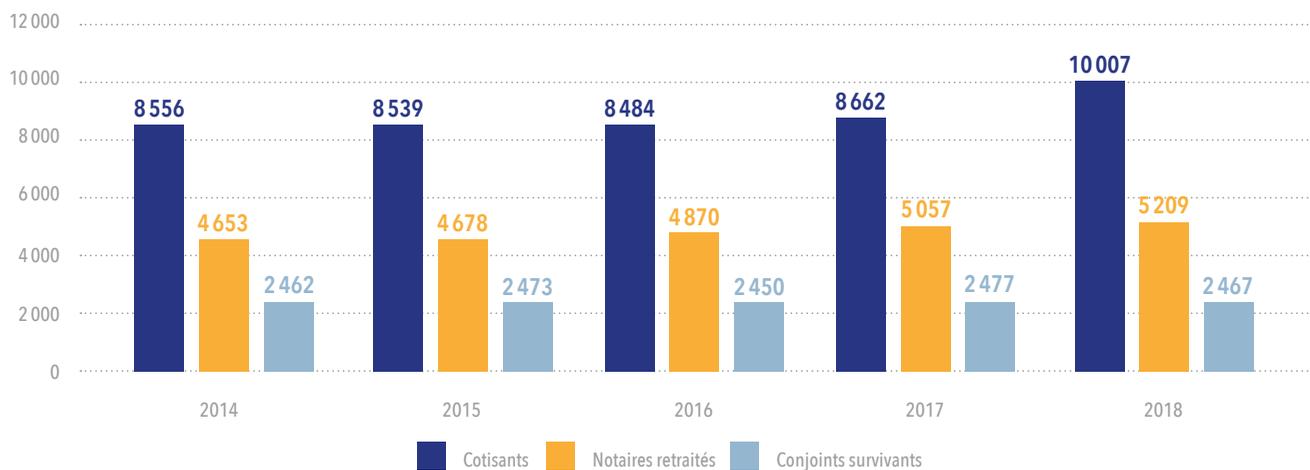
## L'ÉVOLUTION DES PARAMÈTRES DES RÉGIMES

	2017	2018	ÉVOLUTION 2017-2018	2019
<b>COTISATIONS : COÛT D'ACQUISITION DU POINT</b>				
• RÉGIME DE BASE				
T1 (<P)	6,15	6,23	1,30 %	6,35
T2 (DE 0 À 5P)	146,72	148,60	1,28 %	151,56
• RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES				
SECTION B	214,00	219,00	2,34 %	227,00
SECTION C	17,69	17,69	0,00 %	17,69
<b>RETRAITES : VALEUR DE SERVICE DU POINT</b>				
• RÉGIME DE BASE				
	0,5638	0,5672	0,06 %	0,5690
• RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES				
SECTION B	15,60	15,72	0,77 %	16,00
SECTION C ET RÉGIME DE COLMAR ET METZ	0,7536	0,7632	1,27 %	0,7860

# L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

## LES INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

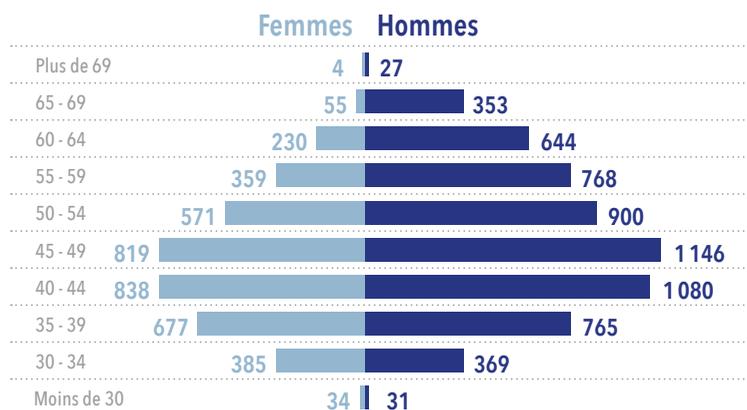
### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COTISANTS ET DE RETRAITÉS (FIN 2018)



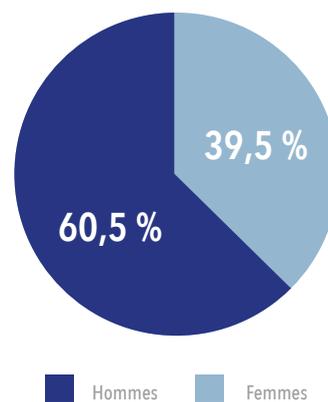
### INDICATEURS DES NOTAIRES COTISANTS

**NOMBRE D'AFFILIÉS : 10 055**

#### Pyramide notaires en activité pour l'année 2018



#### Par sexe



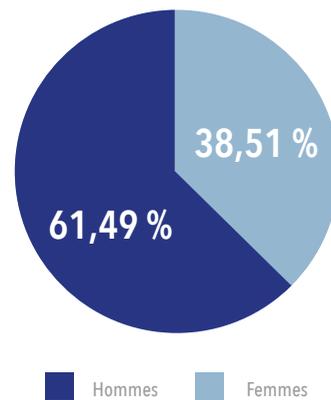
## INDICATEURS DES NOTAIRES ALLOCATAIRES

**NOMBRE D'ALLOCATAIRES : 8016**

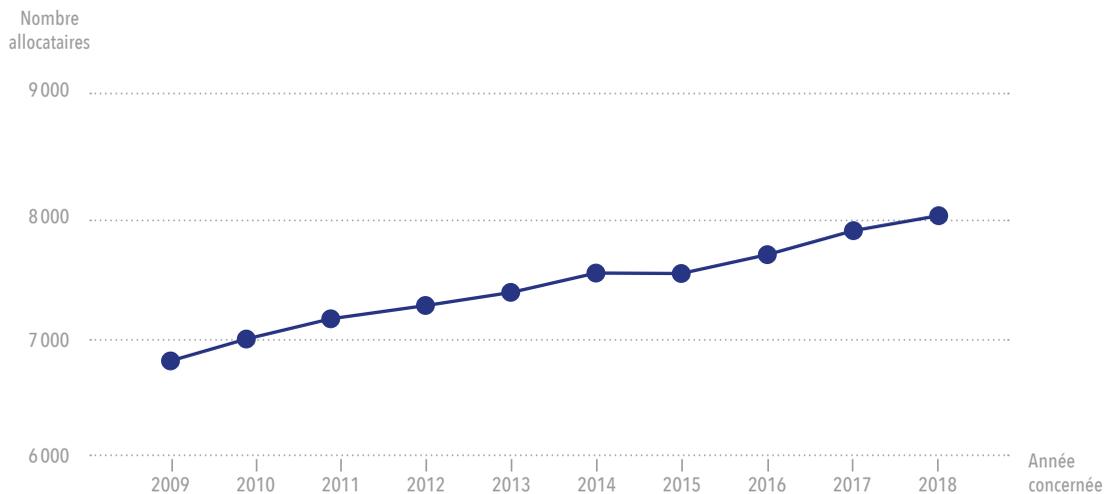
### Par type d'affilié (tous régimes)

	Droit propres
NOTAIRE	5 268
CONJOINT COLLABORATEUR	35
	Droits dérivés
CONJOINT SURVIVANT	2 571
ENFANT - 21 ANS	54
ENFANT INAPTE	88

### Par sexe

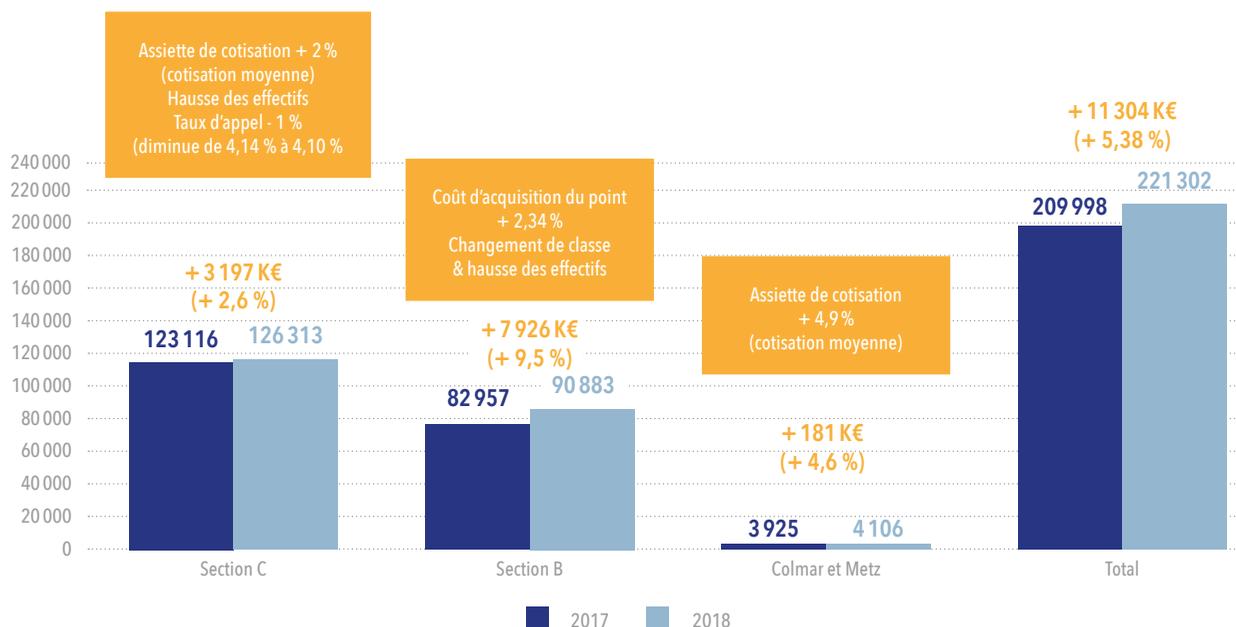


### Évolution des allocataires

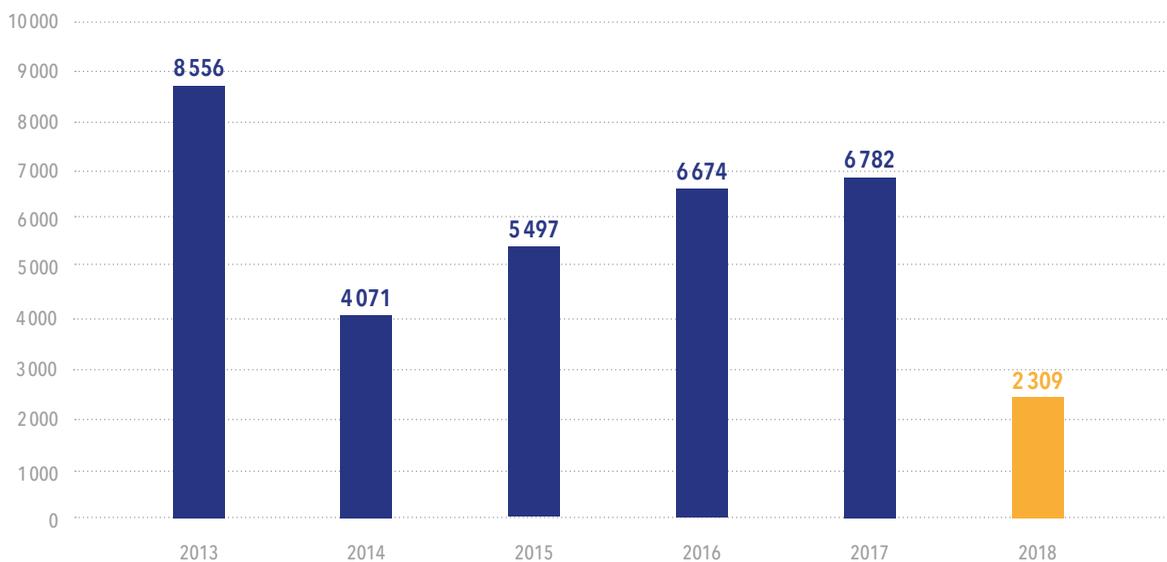


# LES RÉSULTATS DES RÉGIMES

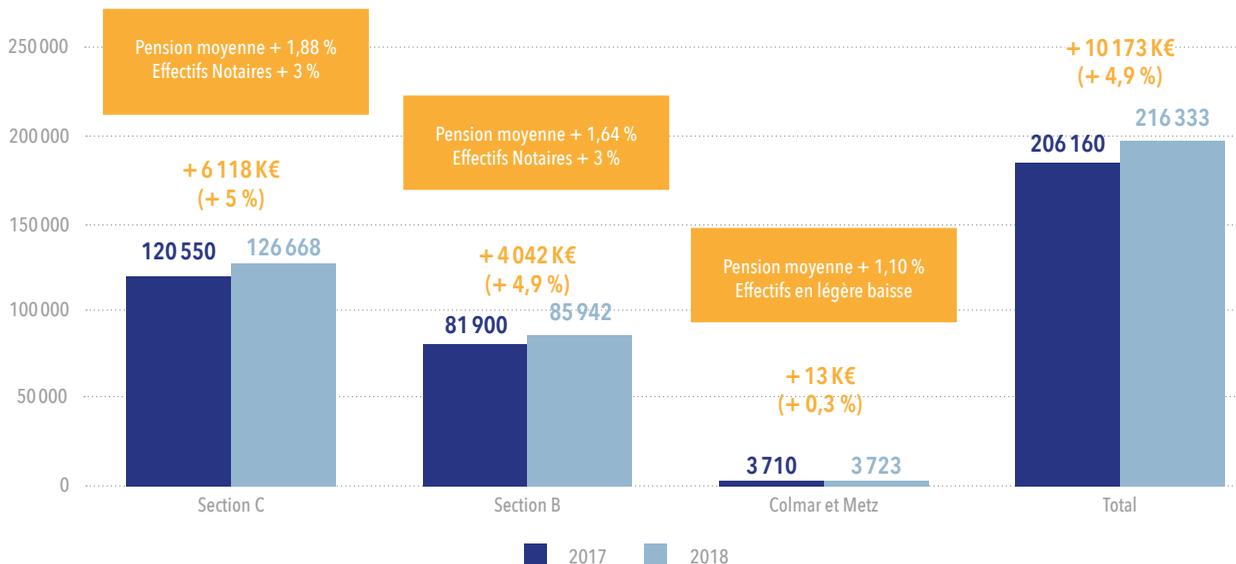
## LES COTISATIONS - HORS RACHATS B



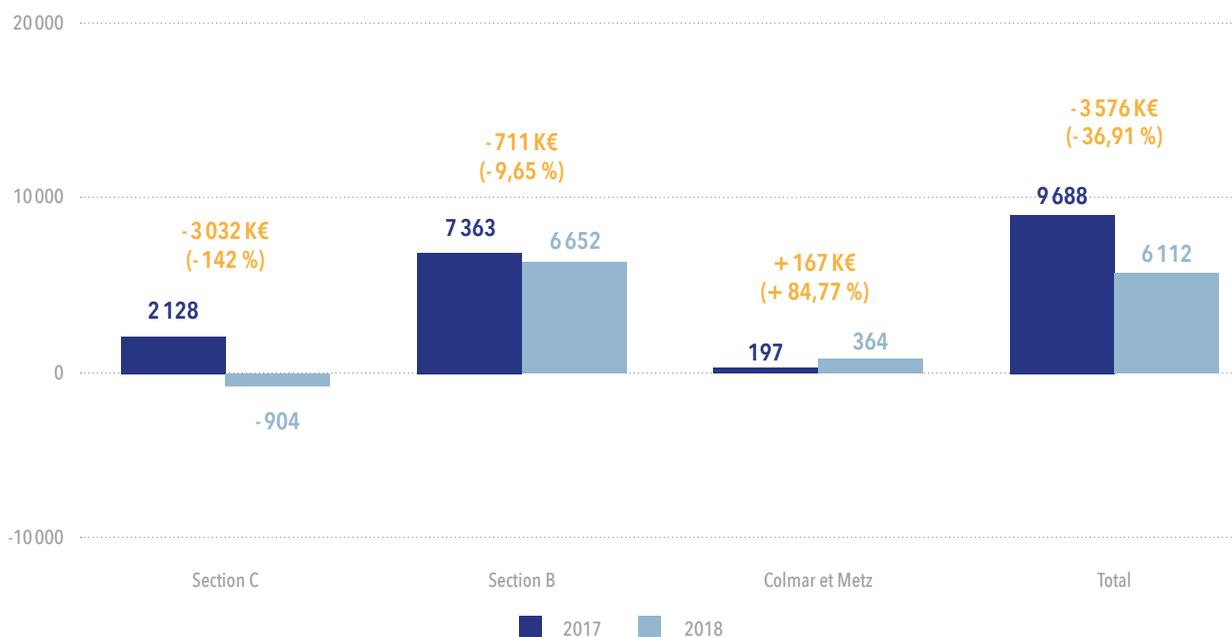
## LES RACHATS DE POINT B



## LES PRESTATIONS

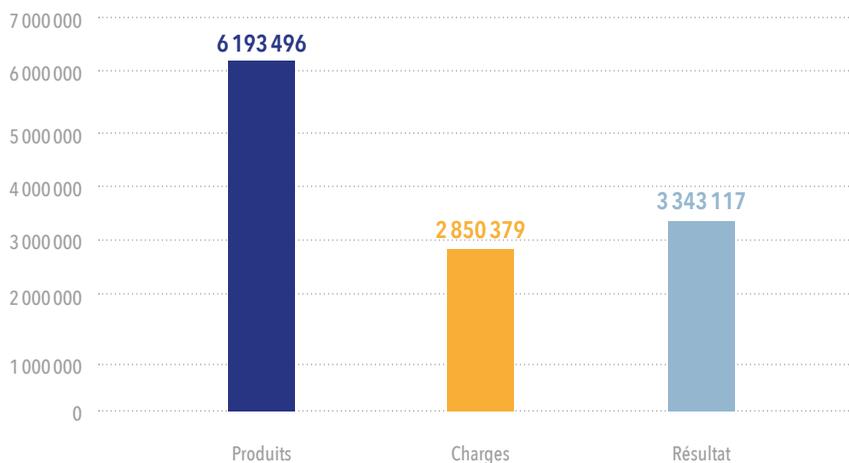


## LES RÉSULTATS DE LA GESTION TECHNIQUE - RETRAITE

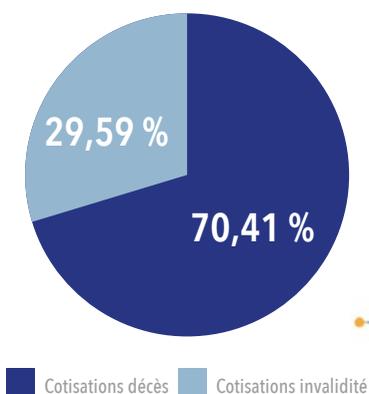


# LES RÉSULTATS DE LA GESTION TECHNIQUE - PRÉVOYANCE

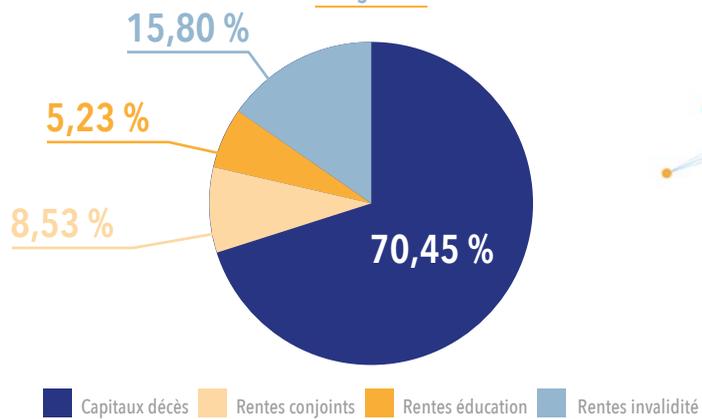
## Résultats comptables du RID



## Produits RID



## Charges RID





# LA GESTION DES PLACEMENTS

---

- LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT
  - LE PORTEFEUILLE FINANCIER
  - LES RÉSULTATS FINANCIERS
  - LE DÉCRET FINANCIER
-

# LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

L'organisation de la gestion financière de la Caisse repose sur le décret n° 2002-1314 du 25 octobre 2002 du code de la Sécurité Sociale.

Conformément à l'article R.623-10-4 du décret, ainsi qu'à l'article 13 du règlement financier de la CPRN du 30 juin 2003, déposé à la Direction

de la Sécurité Sociale, **le Conseil d'administration de la Caisse doit approuver annuellement, après avis de la Commission des Placements,**

**un rapport fixant les orientations générales de la politique de placements de l'exercice écoulé.**

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de placements de la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires, de sa mise en application, du suivi et du contrôle de la gestion des actifs.

À ce titre, il procède à l'examen :

- des procédures, méthodes et principes en vigueur appliqués à la gestion d'actifs et à la gouvernance de la CPRN ;
- du bilan de l'année écoulée ;
- des projections établies pour l'année à venir.

Sur proposition de la Commission des Placements, le Conseil d'administration définit, pour une période de 3 ans, **l'allocation stratégique d'actifs et détermine les objectifs de rendement financier** et les contraintes de budget de risque.

Afin de faciliter la mise en œuvre des décisions qu'il prend, le Conseil d'administration délègue une partie de ses pouvoirs au Directeur et à l'Agent comptable de la CPRN.

## LA COMMISSION DES PLACEMENTS

La Commission de gestion des placements de la CPRN a pour rôle de préparer, faciliter et optimiser les prises de décisions du Conseil d'administration. Elle a la responsabilité du suivi et du contrôle de la gestion des actifs de la CPRN par délégation.

## LE DIRECTEUR

Le Directeur est **responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de placements** décidée par le Conseil d'administration et la Commission de gestion des placements, de la bonne remontée des informations et de la transmission d'éléments et de reporting fiables.

## L'AGENT COMPTABLE

L'Agent comptable assure le suivi de la gestion du portefeuille par délégation du Directeur, de façon opérationnelle et conformément aux décisions prises par la Commission des Placements et le Conseil d'administration.

## LE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Le Conseiller en investissements financiers assiste à la Commission de gestion des placements dans les domaines dont elle a la charge et la responsabilité. Il travaille en collaboration avec le Directeur

et l'Agent comptable pour la préparation des Commissions de gestion des placements.

Il élabore et transmet tous les mois un reporting financier.



# LE PORTEFEUILLE FINANCIER

## LES PLACEMENTS MOBILIERS

Le portefeuille de la CPRN est réparti entre plusieurs classes d'actifs, au travers d'investissements réalisés sur différents supports.

La CPRN distingue **trois types de support d'investissement** :

- les actions et trésorerie détenus en direct,
- les fonds dédiés,
- les OPC ouverts.

CLASSE D'ACTIFS	PORTEFEUILLE CPRN 2017	PORTEFEUILLE CPRN 2018	CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE
TAUX	41,5 %	40,4 %	Min 34 %
DONT MONÉTAIRE	10,8 %	7,5 %	
ACTIONS	42,7 %	41,3 %	
DONT FPCI	1,6 %	1,7 %	Max 5 %
IMMOBILIER	15,8 %	18,3 %	Max 20 %

## LES PLACEMENTS IMMOBILIERS

La CPRN procède à **une expertise de ses biens immobiliers tous les 5 ans** et à une **actualisation chaque année**. Ces rapports d'expertise et d'actualisation sont réalisés en conformité avec la charte de l'expertise en évaluation immobilière.

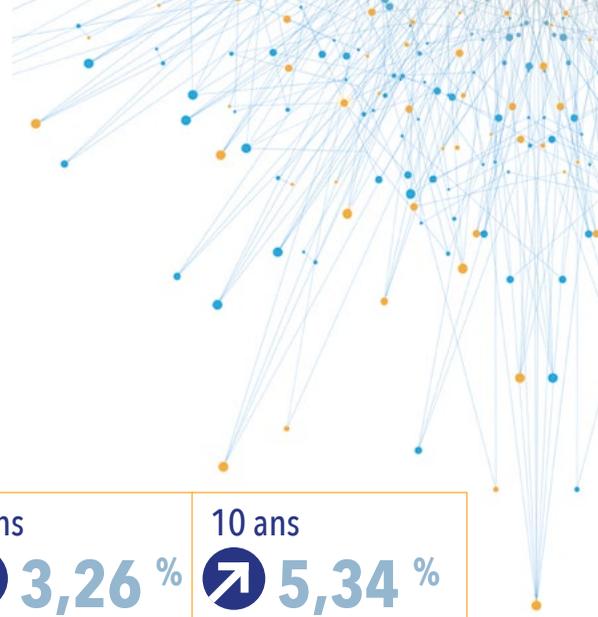
La dernière actualisation a été effectuée à fin 2018. Elle fait ressortir une valeur

brute vénale de 484325200 € contre 440579000 € à fin 2017.

Il est constaté une hausse de l'actualisation des valeurs sur l'année 2018 par rapport à l'année précédente.

La CPRN a procédé à l'achat d'un immeuble pour 33 M€ et à la vente d'appartements pour 2,10 M€.

**Le taux de rendement net 2018 de notre portefeuille immobilier physique est de 2,47 %** contre un rendement de 2,69 % l'exercice précédent.

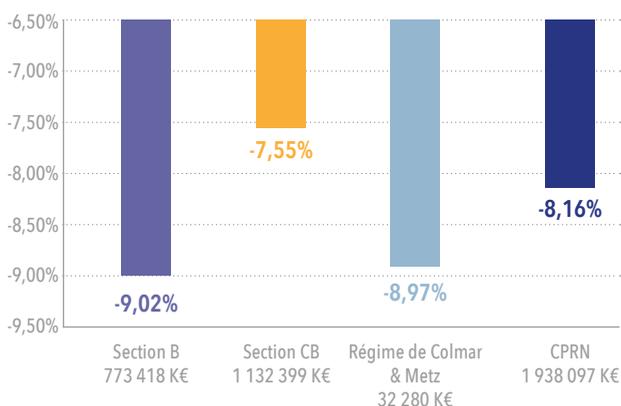


# LES RÉSULTATS FINANCIERS

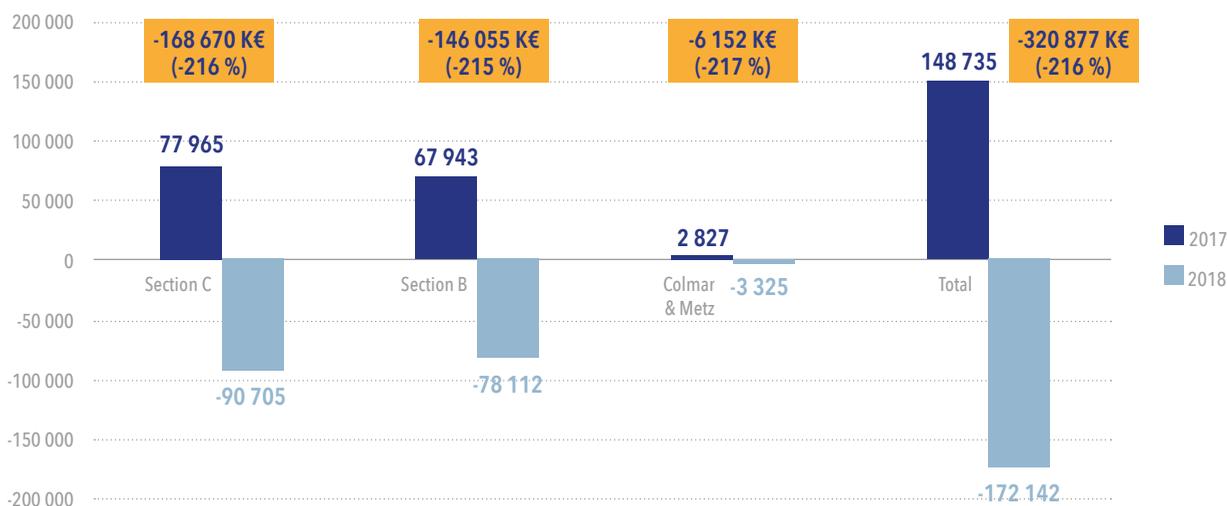


## L'ANALYSE DE LA GESTION FINANCIÈRE

Taux de rendement global par section au 31 décembre 2018

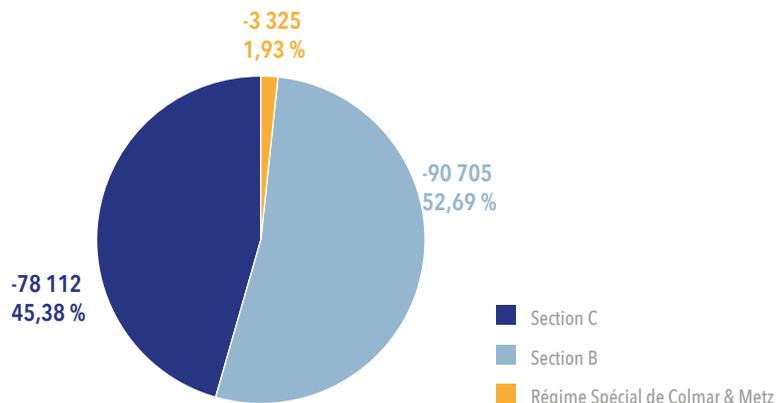


## LES RÉSULTATS DE LA GESTION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2018





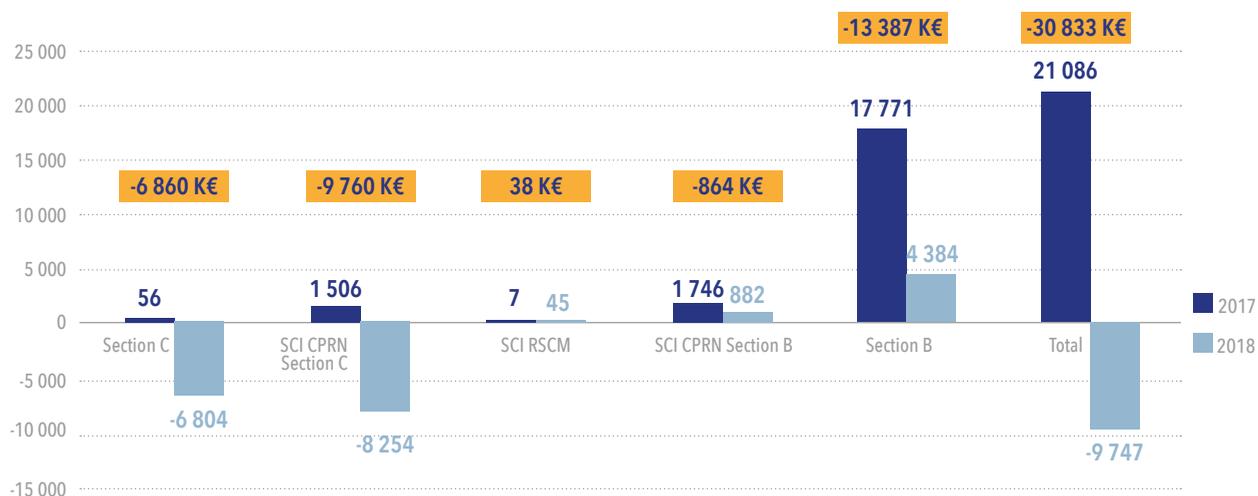
Section C	-90 705 K€
Section B	-78 112 K€
Régime Spécial de Colmar et Metz	-3 325 K€
<b>Total</b>	<b>-172 142 K€</b>



L'année 2018 restera dans les mémoires comme une année de déception et de transition tant sur le point de vue macro-économique que sur les performances des actifs financiers. En effet, toutes les classes d'actifs présentent des performances négatives, à l'exception des obligations d'état de la zone euro (+ 0,91 %).

## LES RÉSULTATS DE LA GESTION IMMOBILIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

### Les résultats avec plus-values latentes sur cession d'actifs et provisions



## Le patrimoine immobilier au 31 décembre 2018

	VALEURS BRUTES 31/12/2018	AMORTISSEMENTS 31/12/2018	VALEURS NETTES	VALEURS D'EXPERTISE	PLUS VALUES LATENTES
SECTION B	95 899 018	49 904 331	45 994 687	208 730 200	162 735 213
SI CPRN SECTION C	114 282 736	10 888 651	103 394 086	106 105 000	2 710 914
SCI CRN COLMAR & METZ	4 618 940	1 335 065	3 283 875	4 740 000	1 456 125
SCI CPRN SECTION B	148 581 074	21 761 646	126 819 429	164 750 000	37 930 571
<b>PATRIMOINE IMMOBILIER CRN</b>	<b>363 381 769</b>	<b>83 889 692</b>	<b>279 492 076</b>	<b>484 325 200</b>	<b>204 833 124</b>

## Les taux de rendement immobilier net après impôts 2018

	RÉSULTAT	DAP (+)	RÉSULTAT NET APRÈS RETRAITEMENT	VALEUR VÉNALE	TAUX DE RENDEMENT (%)
SECTION B	2 487 777	1 380 521	3 868 298	205 175 000	1,89 %
SCI CPRN SECTION C	448 989	2 099 492	2 548 481	82 105 000	3,10 %
SCI CRN COLMAR & METZ	44 657	183 257	227 914	4 740 000	4,81 %
SCI CPRN SECTION B	882 644	3 747 135	4 629 779	164 750 000	2,81 %
<b>TOTAL CRN</b>	<b>3 864 068</b>	<b>7 410 405</b>	<b>11 274 473</b>	<b>456 770 000</b>	<b>2,47 %</b>

# LE DÉCRET FINANCIER

La CPRN avait décidé d'engager un recours auprès du Conseil d'État en référé et au fond suite à la parution du nouveau Décret financier en mai 2017. Le 28 novembre 2018, le Conseil d'État a annulé le décret n° 2017-887 du 9 mai 2017 relatif à l'organisation financière de certains régimes de sécurité sociale.

La CPRN, tout en respectant les dispositions du décret n° 2002-1314 du 25 octobre 2002, et consciente de la probable publication en 2019 d'un nouveau texte s'appuyant notamment sur les travaux de concertation poursuivis fin 2017 et début 2018 entre les caisses, la tutelle et les services de

Bercy, se prépare à mettre en œuvre les principales dispositions du futur texte notamment en matière de gouvernance et de codification de la politique de placements et de gestion des risques.



# LA GESTION ADMINISTRATIVE

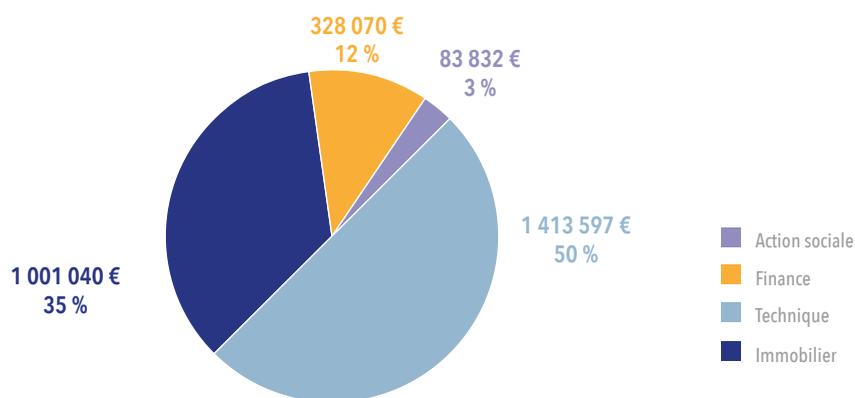
---

- LES RÉSULTATS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE
  - LES COÛTS DE GESTION 2018
-

# LES RÉSULTATS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

## LE RÉSULTAT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE HORS RÉGIME DE BASE

	2017	2018	POIDS DE L'ACTIVITÉ (%)
Action Sociale	23 506 €	83 832 €	2,97%
Finance	323 626 €	328 070 €	11,61 %
Technique	1 278 166 €	1 413 597 €	50,01 %
Immobilier	1 006 043 €	1 001 040 €	35,42 %
<b>Total</b>	<b>2 631 341 €</b>	<b>2 826 539 €</b>	<b>100 %</b>



# LES COÛTS DE GESTION 2018

## LES RATIOS DE COÛT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE LA CPRN REPRÉSENTENT EN 2018 :

**1,24 %** des cotisations émises

**0,11 %** des réserves comptables



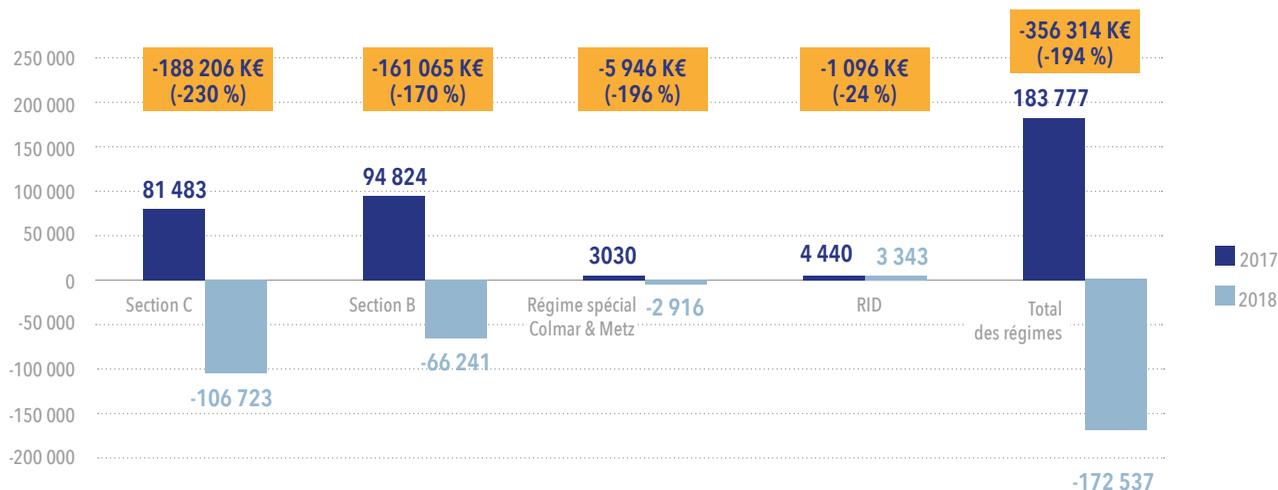
# LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

---

- LES RÉSULTATS PAR RÉGIME
  - LES RÉSULTATS PAR GESTION
  - L'ÉVOLUTION DES RÉSERVES
-

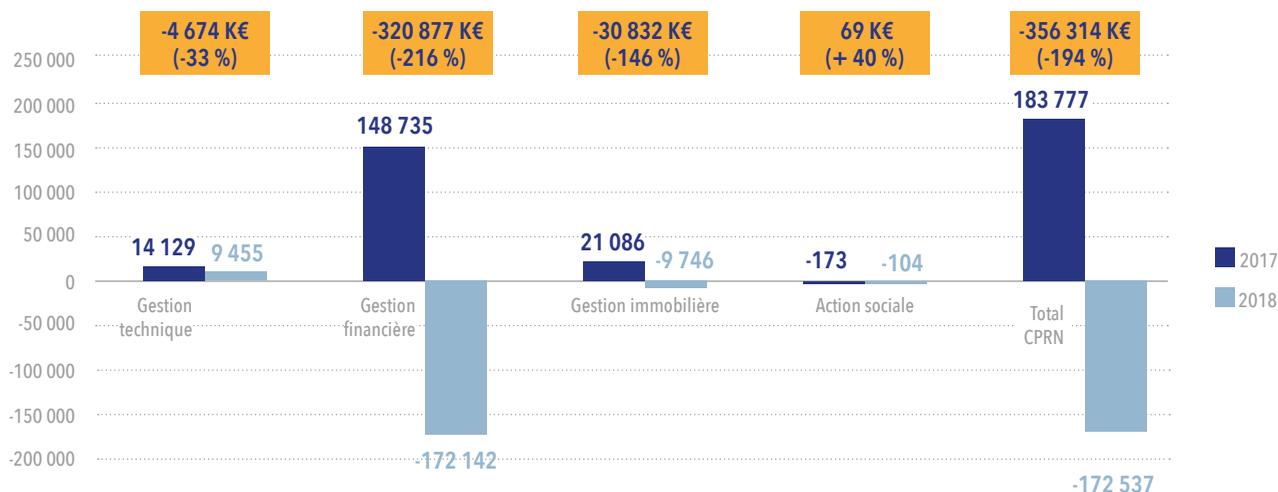
# LES RÉSULTATS PAR RÉGIME

## LES RÉSULTATS 2018 PAR RAPPORT À 2017 PAR RÉGIME Y COMPRIS LES SCI



# LES RÉSULTATS PAR GESTION

## LES RÉSULTATS 2018 PAR RAPPORT À 2017 PAR GESTION

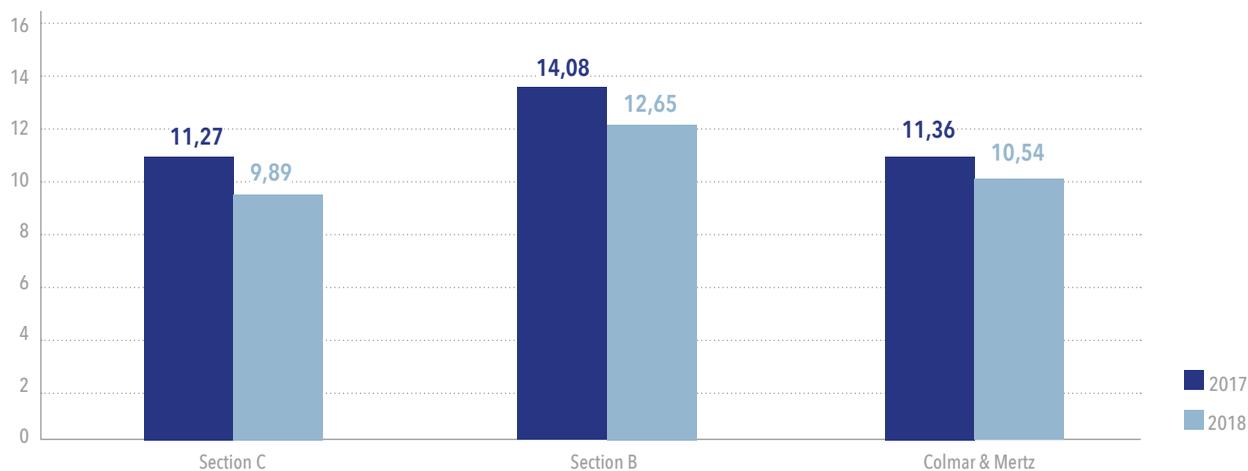


# L'ÉVOLUTION DES RÉSERVES

## LES RÉSERVES HORS PLUS-VALUES LATENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES



## LES RÉSERVES EN ANNÉES DE PRESTATIONS





# LES PERSPECTIVES EN 2019

---

## LA GOUVERNANCE

- Réforme des retraites
- Mise en application du décret financier
- Plan stratégique de la CPRN
- Développement des partenariats
- Pilotage des régimes
- Modifications statutaires



## L'ORGANISATION

- Développement de la politique RH
- Management et gestion des compétences
- Contrôle de gestion



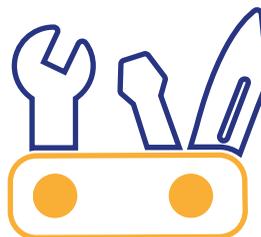
## LES ACTIVITÉS

- Développer la relation client
- Action sociale et dépendance
- Démarche qualité
- Affiliation de 700 nouveaux notaires



## LES OUTILS

- Espace sécurisé du site internet
- Nouveau logiciel immobilier
- Nouveaux services du GIP info.retraites
- Transformation digitale de la Caisse
- Démarches écoresponsables





Caisse de Prévoyance et de  
Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris  
Tél. : 01 53 81 75 00 - Fax : 01 45 72 09 05  
e-mail : [contact@cprn.fr](mailto:contact@cprn.fr) - [www.cprn.fr](http://www.cprn.fr)